

Appel à projets

Avenir Montagnes Ingénierie - Vague 2022

Massif central

Octobre 2021

Contexte

Le 27 mai dernier, le Premier Ministre a annoncé le **plan « Avenir montagnes »**, qui a pour objectif d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif.

Outre les impacts du changement climatique qui produisent leurs effets depuis plusieurs années, la crise sanitaire et les mesures de protection des populations mises en place pour contrôler l'épidémie de Covid, ont mis en exergue la nécessité pour le tourisme de montagne de se renouveler.

La crise agit comme un révélateur des fragilités du tourisme de montagne. Son modèle économique connaît en effet depuis plusieurs années une remise en question. Pour faire face aux défis désormais bien connus et partagés, de nouvelles stratégies résilientes doivent être mise en œuvre :

- Diversification de l'offre pour répondre à l'engouement croissant des clientèles pour les sports et les loisirs de nature (conquête de nouvelles clientèles, jeunes notamment) et réduire la dépendance au ski alpin et nordique (plus grande imprévisibilité et variabilité de l'enneigement naturel, gestion de la ressource en eau dans un contexte de transition écologique).
- Emergence d'un tourisme plus responsable permettant de préserver la biodiversité, le patrimoine paysager, d'aller vers plus de sobriété foncière et énergétique.
- Réhabilitation des hébergements touristiques vieillissants et peu commercialisés (lits froids).
- Valorisation des potentiels touristiques des territoires à moindre notoriété pour mieux répartir les flux sur l'ensemble du Massif central.
- Meilleure prise en compte des aspirations pour un tourisme bas carbone, respectueux de l'environnement.
- Conception de nouveaux modèles de développement intégrant touristes et habitants dans le cadre de démarches pérennes, respectueuses de la vie locale.

Une des grandes mesures de ce plan « Avenir Montagnes » concerne la création du « **fonds Avenir Montagnes** », qui comprend deux volets :

- Un volet d'accompagnement de 31 millions d'euros dans le cadre d'**Avenir Montagnes Ingénierie**, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et consacré à l'accompagnement d'une soixantaine de territoires de montagne, répartis dans les différents massifs français, dans la conception de leurs projets de transition.
- Un volet de soutien à l'investissement doté de 300 millions d'euros à l'échelle nationale, nommé « Avenir Montagnes Investissement » et financé à parts égales entre l'État et les Régions. Cette enveloppe permettra de financer en 2021 et 2022, sur les territoires des massifs, des projets d'investissements dans le cadre du développement d'une offre de tourisme durable et résiliente. Parmi ces crédits, 10 millions d'euros de l'Etat seront consacrés à la réalisation et la restauration de 1000 kilomètres de sentiers ainsi qu'à la protection de la biodiversité.

Le présent appel à manifestation d'intérêt concerne « Avenir Montagnes Ingénierie » / Année 2022 pour les projets relevant du périmètre Massif central.

Le deuxième volet (Avenir Montagnes Investissement) fait l'objet de modalités de dépôts de dossiers spécifiques et indépendantes.

Appel à manifestation d'intérêt « Avenir Montagnes Ingénierie » Massif central / 2022

La crise sanitaire de la covid-19 a révélé, à la fois :

- les fragilités d'un modèle touristique en montagne qui vont s'accroître à l'avenir en raison du changement climatique et de ses conséquences ;
- La forte attractivité touristique des territoires du Massif central dans un contexte de nouvelles attentes des clientèles touristiques..

Une offre touristique en montagne **plus diversifiée et plus durable** doit permettre de réduire la dépendance des territoires concernés à la saison hivernale et de mieux répondre aux nouvelles attentes des clientèles.

En complément des autres programmes interministériels pilotés par l'ANCT (Petites villes de demain, Action cœur de ville, etc.), Avenir Montagnes Ingénierie apportera **un appui opérationnel et sur-mesure**, aux territoires de montagne afin d'élaborer, réorienter ou conforter une stratégie de développement touristique résiliente et durable.

L'offre de services d'ingénierie du programme prévoit notamment :

- **le financement, sur une base forfaitaire de 60 000 euros par an pendant 2 ans, par l'Etat, d'un chef de projet dédié au programme par territoire sélectionné**, pour accompagner la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de développement vers un tourisme plus durable, plus résilient et plus diversifié. La Banque des Territoires mettra à disposition en complément, pour chaque chef de projet, un accompagnement méthodologique au management pour accélérer la mise au point et l'organisation du projet, par l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié ;
- un soutien en ingénierie, par un accès direct à une **offre thématique** apportée par les partenaires du programme, comme la Banque des Territoires, France Mobilités ou Atout France (dont des outils d'aide à la décision comme les diagnostics de perspective d'enneigement), pour fournir les moyens de définir et mettre en œuvre le projet du territoire, en conformité avec les objectifs du programme ;
- **l'accès à la communauté « Avenir Montagnes »** afin de favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre massifs, sous la forme d'un club des territoires sélectionnés et d'une plateforme mise en place par l'ANCT.

Afin d'assurer une bonne diffusion de l'information relative à ce dispositif d'accompagnement auprès des établissements publics de coopération intercommunale et leurs groupements **un appel à candidatures est proposé**. L'objectif est **d'accompagner en ingénierie sept territoires de montagne du Massif central** qui souhaitent **repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, résiliente, durable et sobre en ressources**. Il s'agit, en partant d'un projet global à la main de chaque territoire bénéficiaire, de donner aux élus les moyens de faire concrètement la démonstration des transitions possibles vers de nouveaux modèles d'offre touristique.

Porteurs de projets éligibles, critères de sélection, modalités et calendrier de mise en œuvre de l'appel à candidatures : cf. annexe 1

Lancement de l'appel à projets 2022 : le 26 octobre 2021

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 15 décembre 2021

Les territoires qui seront sélectionnés devront démontrer l'effectivité du recrutement du chef de projet, dans le respect du cadrage du profil, du rôle et de ses missions tels que précisés en annexe 2, dans les six mois après le conventionnement avec l'ANCT. Aucun début d'exécution ne devra être préalable au conventionnement avec les territoires lauréats.

Vous trouverez en annexes :

- annexe 1 : dossier de candidature type
- annexe 2 : modalités de l'appel à candidatures
- annexe 3 : profil et missions du chef de projet

AVENIR MONTAGNE INGENIERIE
MASSIF CENTRAL
FICHE DE PRESENTATION DE TERRITOIRE

Les éléments renseignés ci-après doivent être suffisamment précis et synthétiques, en vue d'intégrer au mieux le processus de sélection des projets. Les éléments contenus dans cette fiche doivent pouvoir être recopiables.

DEPARTEMENT :

Nom du Territoire :

1- Présentation du territoire :

- **Périmètre**

- **Éléments de diagnostic**

- **Situation et évolution du territoire (fréquentation, profils des touristes/usagers,...) :**

- **Potentialités touristiques (sites, prestations et activités proposées,...)**

- **Enjeux principaux, difficultés particulières du territoire**

- **Gouvernance et organisation territoriale, principales structures porteuses de développement**
- **Réalisations récentes (investissement, études, démarches) en lien avec le tourisme**
- **Capacité d'ingénierie du territoire et appuis déjà reçus en matière d'ingénierie en lien avec le tourisme ou plus largement en lien avec des stratégies d'aménagement du territoire (PVD, atelier des territoires,...)**
- **Éléments de contexte particuliers (élus impliqués, candidatures rejetées dans des programmes précédents, intégration d'une dynamique territoriale plus large mais, visant obligatoirement la valorisation d'une offre ancrée territorialement dans le massif...)**

2- Stratégie touristique et perspectives de développement/transition touristiques envisageables

- **Motivations et grands enjeux du projet :**
- **Éléments clés du projet de développement touristique visé :**
- **Enjeux et objectifs spécifiques liés à la transition écologique :**
- **Stratégies et actions à engager concourant à la transition touristique :**
- **Objectifs et résultats attendus :**

- **Impact sur la transition touristique du territoire (diversification et dessaisonalisation de l'offre ; transition écologique de l'activité touristique ; conquête de nouvelles clientèles, jeunes notamment ; dynamisation de l'immobilier de loisir ; valorisation des filières emblématiques du Massif central : agricoles, artisanales, industrielles, forêt-bois) dans l'offre touristique) :**

3- Engagement de la collectivité et suivi du projet

- **Engagements de la collectivité bénéficiaire dans le cadre du projet :**
- **Nom de la personne qui présidera le Comité de projet (Nom, qualité et coordonnées mail/tel) :**
- **Nom (si possible) du chef de projet (Nom, qualité et coordonnées mail/tel) :**
- **Modalités de suivi du projet et partenariat envisagé entre le territoire bénéficiaire, les collectivités impliquées et leurs services respectifs :**
- **Nombre et périodicité des rapports transmis aux membres du comité de projet (à minima semestriel) :**
- **Méthodes et outils utilisés pour garantir l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre :**
- **Modalités de gouvernance et de pilotage :**
- **Modalités d'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :**

- Le cas échéant, besoins complémentaires en ingénierie : études, formations,... :
- Modalités de communication prévues à chaque étape du projet (information dans le bulletin de la collectivité, sur le site internet de la collectivité, réseaux sociaux,...) :

4- **Résumé du projet en quelques lignes**

5- **Contrat Territorial de Relance et de Transition Energétique (CRTE)**

- Périmètre du CRTE :
- Collectivités et partenaires associés :

6- **Identification du porteur de projet**

Porteur du projet (nom de la structure)	
Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction	
Contact mail du porteur	
Nom de l'opération	
N°SIRET / N° RNA pour une association	
Contact (Personne en charge du suivi de l'opération et fonction) :	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
Email	
Adresse : - N° - Libellé de la voie - Complément d'adresse - Code postal - Commune	
Nature / statut juridique	

7- Documents à joindre :

- Document attestant la capacité du représentant légal
- Délégation de signature
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Délibération ou projet de délibération
- courrier d'intention
- Annuaire ; merci de préciser les principaux partenaires et structures associés à la mise en œuvre du projet en vous référant au modèle ci-dessous.

ANNUAIRE DES CONTACTS

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone

Cette fiche pourra être complétée de tout document permettant d'apprécier l'intérêt d'un accompagnement du territoire au titre d'Avenir Montagne Ingénierie.

RAPPEL

Accompagnement financier

L'accompagnement du Plan Montagne Ingénierie vise un forfait de 60 K€/an sur une durée de 2 ans.

Recrutement du chef de projet

Le recrutement du chef de projet devra intervenir au plus tard dans les six mois suite à la signature de la convention. Vous trouverez ci-dessous un document précisant le rôle et les missions attendus du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie. Suite au recrutement le maître d'ouvrage devra transmettre le CV du chef de projet, la fiche de poste et le contrat de travail.

Plateforme numérique partagée

Dans le cadre du programme Avenir Montagnes, une plateforme numérique sera mise en ligne à destination des territoires lauréats et partenaires du programme. Cette plateforme a pour objectif premier de mettre en lien les lauréats, chefs de projet et partenaires du programme, de diffuser de l'information, et également d'échanger autour d'expériences. Afin de valoriser pleinement cet outil partagé, il est attendu une participation active des territoires lauréats.

OBLIGATIONS ET ATTESTATIONS

Je soussigné-e [Cliquez ici pour taper du texte.](#), en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sou mets le projet décrit dans le présent formulaire au titre du Plan Avenir Montagnes Ingénierie.

J'atteste sur l'honneur (cases à cocher de façon manuscrite):

- L'exactitude des renseignements que j'ai indiqués dans ce présent formulaire et les éventuelles annexes associées
- La régularité de la situation légale, administrative, sociale, fiscale, comptable et environnementale du maître d'ouvrage
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,
- N'être affecté par aucun conflit d'intérêts dans le cadre de la présente demande
- Avoir pris les dispositions nécessaires pour sensibiliser les membres de ma structure au conflit d'intérêt
- Avoir pris les dispositions pour que toute personne, élus, technicien, actionnaire etc., susceptible d'être en conflit d'intérêt dans le cadre de cette opération devra se déclarer comme telle et sera écartée des commissions d'appel d'offre ou de toute instance amenée à attribuer une prestation ou un financement en lien avec cet intérêt particulier.
- Ne pas avoir consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepté, d'avantage financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée à la présente demande de subvention
- Que l'opération faisant l'objet de la présente demande n'a subi aucun commencement d'exécution avant la date de dépôt de la manifestation d'intérêt.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer la non sélection du projet.

La signature engage le bénéficiaire sur le contenu du présent formulaire et de l'intégralité des annexes associées.

Fait à [Cliquez ici pour taper du texte.](#) le [Cliquez ici pour entrer une date.](#)

Cachet et signature du porteur de projet (représentant légal ou délégué)

Nom et Fonction du signataire : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Annexe 2 : modalités de l'appel à candidatures

Territoires éligibles à l'appel à candidatures et critères de priorisation :

Avenir Montagnes Ingénierie est destiné aux territoires de montagne qui souhaitent repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, résiliente et durable.

L'offre de services s'adresse aux territoires les moins dotés en ingénierie. Sont éligibles les territoires situés dans le périmètre du Massif central et qui portent un projet centré sur l'économie touristique de montagne.

Les projets devront être cohérents avec **les projets de territoires engagés dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)**. Avenir Montagnes Ingénierie sera intégré au CRTE.

Par exception et afin de tenir compte de la diversité des modes de gouvernance, l'échelle des territoires à sélectionner pourra être **adaptée au-delà de l'échelle des CRTE à titre dérogatoire au cas par cas** : les territoires sélectionnés pourront être constitués de groupements de collectivités territoriales (EPCI ou réseau de communes, syndicat communal ou syndicat mixte, pôle d'équilibre territorial et rural, parc naturel régional, etc.) à l'échelle qui leur semblera la plus pertinente et en privilégiant les territoires déjà constitués.

Le choix des 7 territoires retenus dans Avenir Montagne Ingénierie reposera sur les critères suivants :

- **1/ La conformité des objectifs du projet de territoire avec le programme Avenir montagne** : une lettre d'intention formalisera l'engagement du territoire candidat à élaborer, réorienter ou conforter sa stratégie touristique vers un tourisme toutes saisons, cohérent avec les objectifs de transition écologique. Le projet de territoire devra être conforme aux objectifs du programme, vers un développement touristique équilibré, respectueux de la biodiversité et des paysages, et responsable.
- **2/ Les capacités d'ingénierie du territoire candidat** : le programme s'adresse aux territoires les moins dotés en ingénierie ;
- **3/ L'intégration des habitants dans le projet d'offre touristique** : en favorisant l'attractivité tant pour les touristes que pour les résidents (actuels et à venir), les actions menées conforteront ces sites comme espaces à vivre ;
- **4/ L'existence ou la mise en place d'une gouvernance adaptée aux objectifs** ;
- **5/ La représentativité de la diversité des territoires de montagne** : l'objectif du programme étant d'accélérer la réorientation des stratégies touristiques, il conviendra de sélectionner des collectivités représentatives de la diversité des territoires du Massif central et de leurs enjeux.

Déroulement de la procédure

La procédure par appel à candidatures comprend les phases suivantes:

- la phase de dépôt de la candidature ;
- la phase sélection des projets en deux temps :
 - un comité technique de pré-sélection examinera les projets déposés et procédera à une pré-sélection des dossiers à l'échelle du Massif central. Il proposera un classement des projets retenus à Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central qui statuera sur les candidatures pré-sélectionnées à l'échelle du massif et qui pourront intégrer la seconde étape de sélection;
 - un comité de sélection national proposera, sur la base des éléments proposés par Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central, un classement des projets à Monsieur le Secrétaire d'Etat en charge de la Ruralité qui statuera sur les candidatures retenues.

Envoi des dossiers

Les candidats transmettent leur manifestation d'intérêt par voie dématérialisée avec demande d'avis de réception sur la [plateforme Démarches simplifiée à ce lien](#).

Aucun début d'exécution ne devra avoir lieu avant la sélection finale et le conventionnement avec les territoires lauréats.

La date limite de réception est fixée au **15 décembre 2021**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT -Commissariat du Massif central)
Bertrand Cazal : 06 27 48 33 47 bertrand.cazal@anct.gouv.fr
- le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
Stéphanie Giraud : 04 73 98 62 58 stephanie.giraud@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

Ce document présente le rôle du chef de projet Avenir Montagnes et en détaille les missions. Il vise à accompagner les territoires sélectionnés dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chaque territoire, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Avenir Montagnes

Ce poste dédié et créé dans le cadre du programme permettra d'accompagner la conception, la mise en œuvre, le pilotage et le suivi du nouveau projet de développement vers un tourisme plus diversifié, durable et résilient. Les enjeux liés aux partenariats financiers, la consolidation du projet en lien avec le CRTE, la communication et la concertation avec les habitants sont inclus dans le périmètre du poste.

Tout au long du déploiement du programme Avenir Montagnes, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet, par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit les besoins en ingénierie et coordonne la mobilisation des offres de service. Il appuie et conseille les instances décisionnelles du territoire engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux, (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés, ainsi qu'avec le commissariat de massif du territoire (ou en Corse avec le délégué territorial de l'ANCT). Il bénéficie de la communauté Avenir Montagnes pour se former, s'inspirer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Le poste de chef de projet devra être créé pour mener le projet de territoire et devra ainsi correspondre à l'échelle retenue. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et le pilote du programme désigné par le territoire qu'il appuiera dans sa mission. Ce pilote sera le référent direct et le superviseur du chef de projet.

Missions du chef de projet Avenir Montagnes

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le pilote référent du programme et le commissariat de massif (ou en Corse le délégué territorial de l'ANCT), stabiliser les intentions politiques et partenariales et formaliser le projet global de transition touristique, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires pour les thématiques pertinentes suivantes : diagnostics approfondis et accompagnements aux transitions touristiques et écologiques, valorisation de la biodiversité comme atout de développement local, rénovation et transformation du parc d'hébergements touristiques et de loisirs, développement des mobilités durables du premier ou du dernier kilomètre, développement et promotion touristique des communes thermales, diversification agricole et développement d'une offre d'agro-tourisme, valorisation de la ressource forestière en appui au tourisme, développement d'une offre pleine nature diversifiée, sécurisation des activités en montagne, appui juridique et conflits d'usage, appui aux séjours de découverte en montagne, sensibilisation et formation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme Avenir Montagnes Ingénierie ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou l'objet d'avenants (projet de territoire, programmation, conventions diverses, ...).

Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires du territoire ;
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer les offres de service retenues pour le territoire (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Suivre le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels concourant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
- Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants et des usagers et des partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges ;
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

Financement et recrutement du poste de chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie :

Le recrutement du poste dédié de chef de projet est de la responsabilité du territoire de montagne sélectionnés.

Le co-financement sur deux ans d'un poste de chef de projet par l'Etat (via une aide forfaitaire de 60 000 euros par an), dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie, est conditionné au respect du rôle et des missions présentés ci-dessus, et sous réserve d'être totalement dédié à une démarche de transition des territoires vers un tourisme sobre et diversifié (ETP à 80 % a minima).

L'APEC pourra apporter ses conseils et un accompagnement dans le processus de recrutement du chef de projet, aux territoires sélectionnés qui souhaitent en bénéficier : (i) publier et mettre en visibilité une offre attractive ; (ii) rencontrer des candidats présélectionnés ; (iii) renforcer leur attractivité auprès de candidats potentiels en valorisant leur territoire et les missions confiées à leur chef de projet.

La Banque de Territoires mobilisera, via l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié, un appui méthodologique en management de projet à destination des chefs de projets pour les accompagner dans leur mission.

Une plateforme nationale sera développée par l'ANCT pour mettre en réseau les territoires et partager les expériences. Elle sera un lieu de communication de l'offre d'évènements (webinaires, formations, rencontres), et surtout, un lieu de partage et d'échange.